



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/2018001

Domaine : 2.1.2

Date de convocation : 28 septembre 2018

Date de l'affichage : 28 septembre 2018

Date d'affichage de la délibération : 5 octobre 2018

Objet : 01 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme : révision n°1

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la maison de quartier de la Challe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Nathalie BRAHAMI, Annabelle VICENTE, Alexandre KARADJINOV, Adjoint au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Mamadou WADE, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Frédéric TOURNERET, Nicole THENIN, Tatjana PUSKAS (jusqu'à 20h27), Alain SACCHETTI, Yannick MAURICE, Karim ZIABAT, Gérard BURN, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jérôme GONTIER a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Virgile EDRAGAS a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Anne-Sophie SIMOES CARVALHO a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO
- Monsieur Yannick TOUCHET a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Madame Nathalie BRAHAMI (à partir de 20h27)
- Monsieur Philippe RELIN a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE
- Madame Fadila BOUZIANE a donné pouvoir à Monsieur Karim ZIABAT

Absents :

- Madame, Monsieur, Audrey MOREAU, Stéphane CAPDET.

Madame Nathalie BRAHAMI a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 22 (jusqu'à 20h27), 21 (à partir de 20h27)
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et de la qualité de la vie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
ERAGNY-SUR-OISE, le 09 OCT. 2018
Per délégué *Uebellia*



Thibault HUMBERT
Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-1 et R 153-1 et suivants,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile de France, adopté par délibération du Conseil Régional n°CR97-13 du 18 octobre 2013 et approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé le 29 mars 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, en cours de révision depuis le 22 novembre 2016,

VU le Programme Local de l'Habitat, adopté le 4 octobre 2016 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise,

VU le Plan de Déplacement d'Ile de France, approuvé par le Conseil Régional le 19 juin 2014,

VU le Programme Local de Déplacement, adopté le 13 décembre 2016 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise,

VU l'approbation du Plan Local d'Urbanisme d'Eragny sur Oise par délibération du 10 février 2011,

VU l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Eragny sur Oise approuvée le 29 mars 2013,

VU la délibération du conseil municipal d'Eragny sur Oise du 29 janvier 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de la concertation prévues,

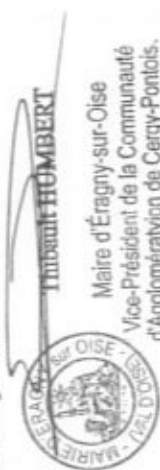
VU la délibération du Conseil Municipale du 19 janvier 2017 relatif au débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

VU la délibération du conseil municipal du 15 février 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le Projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU les avis des personnes publiques associées consultées du 2 mars au 2 juin 2018 :

- **Avis favorables** de la DRIEE/SDTTE/PEEAT, de la ville d'Herblay, du Conseil Régional d'Ile de France, de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
- **Avis favorables avec observations ou recommandations** formulées par :
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, d'Ile de France Mobilités, du Réseau de Transport d'Electricité, de l'Association agréée « Les amis du Village d'Eragny », du Conseil Départemental du Val d'Oise,
- **Avis réputés favorables** du Service des Carrières, de la DRIEA, du STAP, de la ville de Conflans-Sainte-Honorine, de la ville de Neuville-sur-Oise, de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis, de la Chambre Interdépartementale de l'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise, de la chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise, de la SNCF, de la société TRAPIL, de GRT Gaz Région Val de Seine Nord, du Syndicat des berges de l'Oise, d'ENEDIS, du syndicat des eaux d'Ile de France, de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,
- **Avis favorables hors délai** de la ville de Cergy, de la ville de Pontoise, de la ville de Saint Ouen l'Aumône, du SIARP,
- **Avis défavorable** de l'Etat.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
ÉRAGNY-SUR-OISE, le 09 OCT. 2018
Sandrine Cabellier



VU l'avis avec recommandations n°2018-39 de la Mission régionale de l'autorité environnementale d'Ile de France sur le projet de révision du PLU d'Eragny du 31 mai 2018,

VU la décision du 23 mars 2018 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise désignant Monsieur Abdelmajid GUESSOUM en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'arrêté du Maire du 14 mai 2018 soumettant le dossier de PLU arrêté à l'enquête publique du lundi 11 juin 2018 à 9h30 au mercredi 12 juillet 2018 à 12h30,

VU le Procès-Verbal de synthèse du commissaire enquêteur du 17 juillet 2018,

VU Le rapport du commissaire enquêteur du 8 août 2018 portant avis favorable avec une réserve et trois recommandations au projet de révision du PLU, à savoir :

- A propos de l'autoroute A104 : (...) *La reprise du tracé dans le projet de plan local révisé, tel qu'indiqué au Schéma Directeur de la Région Ile de France, constitue pour ma part UNE RESERVE (...)*

- *Le commissaire enquêteur recommande à la commune, dans le dialogue avec les acteurs institutionnels, de poursuivre ses efforts afin de traiter l'aménagement de la RN184*

- A propos du (...) *projet de dédensification (...)* Le commissaire enquêteur le considère comme tempéré, équilibré. Le projet de dédensification répond aux objectifs légaux de production de logements. Il revient à la commune d'indiquer plus précisément comment elle répond positivement aux objectifs de création de logements et des différentes notions de densités évoquées par l'Etat. Il s'agit donc d'une recommandation.

- (...) *Je recommande à la commune d'Eragny sur Oise de valoriser les rives des bords de l'Oise par un outil réglementaire opérationnel. (...)*

VU les observations recueillies lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 juin 2018 à 9h30 au 12 juillet 2018 à 12h30,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, aménagement, transport, environnement et qualité de la vie,

CONSIDERANT la prise en compte des remarques transmises notamment par les personnes publiques associées, par la MRAE, par Monsieur le commissaire enquêteur, et les résultats de l'enquête publique justifient quelques adaptations mineures au projet,

CONSIDERANT que les demandes de compléments d'informations ou de corrections d'erreurs matérielles ont été intégrées dans les documents du PLU approuvés dans la mesure de la disponibilité des données,

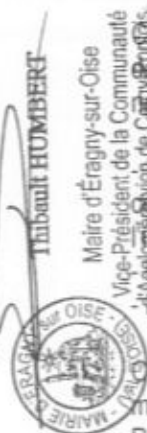
CONSIDERANT que les demandes de modifications ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée et ont été pour la majeure partie d'entre elles intégrées dans le dossier de PLU et notamment :

- l'intégration de demandes formulées par les différentes Personnes Publiques Associées y compris l'avis de l'Etat relatif à la compatibilité du PLU avec le SDRIF et le PLH ainsi que l'intégration du projet d'autoroute A104,

- la prise en compte des remarques consignées dans les registres de l'enquête publique, et
- la prise en compte du rapport du commissaire enquêteur.

CONSIDERANT l'erreur matérielle sur les plans de zonage du dossier d'arrêt relative à la matérialisation d'Espaces Verts à Protégés dans le périmètre de 500m autour de la gare RER de Neuville Université. Celle-ci n'est pas souhaitée et n'était pas inscrite au PLU de 2011 révisé en 2013.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
ÉRAGNY-SUR-OISE, le
09 OCT. 2018



CONSIDERANT que le PLU ainsi amendé et présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

PRECISE que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire à compter de :

- sa transmission au représentant de l'Etat dans le département,
- l'accomplissement des mesures de publicité suivantes :
 - Affichage de la délibération pendant une durée de 1 mois en mairie ;
 - Mention de cet affichage devra être insérée dans un journal diffusé dans le département.

PRECISE que le dossier de Plan Local d'Urbanisme sera tenu à disposition du public dans les locaux du Département Vie Urbaine et développement Economique situés au Centre Technique Municipal, 194 rue de l'Ambassadeur à Eragny ainsi que sur le site internet de la commune.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Tribault HUMBERT



Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
ÉRAGNY-SUR-OISE, le 09 OCT. 2018
Par délégation Coebellein



Tribault HUMBERT
Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise